



2025-26

INFORMATIONS
d'inscription





Quand nos élèves et nos établissements scolaires prospèrent, tout le monde en profite.

La DPS Foundation dynamise et mobilise toute notre communauté pour investir dans des ressources et des programmes indispensables qui ont le plus d'impact sur le bien-être et la réussite des élèves, tout en soutenant les familles et les enseignants. Si nous unissons nos forces dans ce projet, nos élèves deviendront les futurs dirigeants dont nous avons besoin, et notre ville prospérera. **Rejoignez-nous.**

La DPS Foundation veille à ce que les investissements dans nos établissements scolaires soient utilisés de la manière la plus efficace, la plus pertinente et la plus durable possible. Les fonds publics ne suffisent tout simplement pas à assurer une éducation équitable à chaque enfant.



Les plus de 84 000 élèves des DPS sont nos futurs dirigeants, inventeurs, contributeurs et acteurs du changement. Chacun d'entre eux mérite un enseignement public de qualité. Nous devons tous nous mobiliser pour que nos élèves aient ce dont ils ont besoin pour réussir.

Notre travail a de multiples répercussions pour les élèves. Entre les programmes extrascolaires et le développement des compétences professionnelles, nous contribuons à ce que les élèves deviennent des membres à part entière de la société.

CHOISIR UN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DU DPS

Le DPS est fier des options scolaires offertes à nos familles et estime que toute famille, quelle que soit son origine ou son adresse, doit avoir un accès équitable à tout établissement scolaire qui lui semble le mieux adapté à son enfant. Parents et tuteurs trouveront ci-après quelques éléments à prendre en compte avant de se lancer dans la recherche de leur établissement scolaire.

COMMENCEZ PAR VOUS RENSEIGNER SUR VOTRE ÉTABLISSEMENT DE QUARTIER. Tous les nouveaux élèves – de la maternelle à la 12^e année – ont droit à une place dans l'établissement scolaire de leur quartier. Pour trouver l'établissement de votre quartier, saisissez votre adresse dans **schoolfinder.dpsk12.org**.

SI VOUS ENVISAGEZ D'INSCRIRE VOTRE ENFANT DANS UN ÉTABLISSEMENT AUTRE QUE CELUI QU'IL FRÉQUENTE ACTUELLEMENT, PLUSIEURS OPTIONS S'OFFRENT À VOUS :

- nos guides d'inscription contiennent des informations sur chaque établissement du DPS (programmes, coordonnées, etc.) ; pour vous aider à organiser vos recherches, les établissements sont répartis en cinq zones principales de la ville ;
- consultez **schoolfinder.dpsk12.org** ; vous pouvez rechercher les établissements par adresse, par programme ou par ordre alphabétique ;
- échangez avec les établissements qui vous intéressent ; la meilleure approche, c'est de s'entretenir directement avec les responsables de l'établissement au sujet des programmes et de la culture de ce dernier ; contactez les établissements individuellement pour plus d'informations.

Une fois que vous avez dressé la liste de vos établissements préférés pour l'année scolaire 2025-26, vous êtes prêts à participer à SchoolChoice, notre procédure d'inscription à date limite et demande uniques. La période d'inscription au 1^{er} tour de SchoolChoice va du 15 janvier au 18 février 2025. **Voir page 4 pour plus d'informations.**

TYPES D'ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

ÉTABLISSEMENTS GÉRÉS PAR LE DISTRICT

Gérées, supervisées et encadrées par le DPS et son Conseil de l'éducation.

- Certains établissements scolaires gérés par le district sont des établissements « Innovation ». Ce statut, accordé par le Conseil de l'éducation du DPS et le département de l'Éducation du Colorado, leur donne une plus grande souplesse en matière de programmes éducatifs, de personnel, d'horaires et de budgets afin de mieux répondre aux besoins des élèves.
- Les établissements scolaires gérés par le district comprennent également des établissements ou programmes spécialisés, qui mettent l'accent sur un style d'apprentissage ou un besoin éducatif particulier, ou qui accueillent des élèves partageant un domaine d'intérêt commun, et peuvent assurer le transport des élèves résidant en dehors de leur secteur scolaire. Citons comme exemple les établissements Arts Focus, Montessori, Doués et talentueux, ainsi que les établissements et programmes bilingues.

ÉCOLES À CHARTE

Établissements scolaires publics indépendants, gérés par un conseil d'administration indépendant.

- Toutes les écoles à charte rendent des comptes au Conseil de l'éducation du DPS et sont soumises aux mêmes normes de performance pédagogique que les établissements scolaires gérés par le district.
- Les écoles à charte jouissent d'une certaine souplesse pour concevoir leurs propres programmes éducatifs et politiques internes.
- Toutes les écoles à charte s'engagent à servir équitablement tous les élèves du district. Certaines écoles à charte donnent la priorité aux élèves qui habitent dans une zone désignée.

ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES PATHWAYS

- **LES ÉTABLISSEMENTS PATHWAYS** peuvent être gérés par le district ou être une école à charte. Les établissements Pathways offrent un soutien scolaire et affectif intensif qui mène les élèves à l'obtention d'un diplôme et leur donne accès à des débouchés postsecondaires. La plupart des établissements Pathways offrent la possibilité d'obtenir plus de crédits par an que dans les structures traditionnelles.



Impliquez-vous et apprenez-en davantage sur DPSFoundation.org.



Les informations contenues dans ce guide d'inscription sont susceptibles d'être modifiées et certaines d'entre elles peuvent avoir changé depuis sa publication. Le guide n'a pas vocation à constituer un répertoire exhaustif d'informations sur tous les établissements du DPS. En outre, le DPS décline toute responsabilité quant au contenu et au libellé des annonces de tiers qui y sont incluses.



DPSFoundation.org
1860 Lincoln Street, 10th Floor • Denver, Colorado 80203-2907
Téléphone : (720) 423-3553 • Fax : (720) 423-3968

INSCRIPTION ET SCHOOLCHOICE

SITE WEB : schoolchoice.dpsk12.org
TÉLÉPHONE : 720-423-3493

Le Colorado est un État où l'inscription scolaire est libre, et le DPS s'efforce de simplifier au maximum la demande d'inscription aux établissements scolaires ainsi que l'inscription elle-même. Que votre enfant fréquente l'établissement de son quartier ou en choisisse un autre à Denver, le DPS estime que tous les élèves doivent avoir un accès équitable à l'établissement qu'ils préfèrent. L'inscription des nouveaux élèves à l'établissement de leur quartier ou à un autre de leur zone d'inscription leur est garantie. Cependant, tout élève souhaitant ou devant, pour une raison quelconque, changer d'établissement l'année suivante peut participer au programme SchoolChoice, notre procédure d'inscription à date limite et demande d'inscription uniques. Veuillez noter que l'inscription d'un enfant à un programme préscolaire du DPS n'est pas garantie ; les parents doivent présenter une demande d'inscription chaque année.

COMMENT TROUVER L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE DE SON QUARTIER

Si vous habitez à Denver, que vous n'avez pas pris la décision d'envoyer votre enfant à un autre établissement que celui de votre quartier, et que vous devez inscrire votre enfant pour l'année scolaire en cours, vous pouvez l'inscrire directement à l'établissement du quartier qui correspond à votre adresse. Consultez schoolfinder.dpsk12.org pour trouver votre établissement de quartier. Pour inscrire votre enfant, contactez directement le secrétariat de l'établissement afin de connaître les dates d'inscription et les documents requis.

Certains quartiers de Denver font partie de zones d'inscription, c'est-à-dire de zones géographiques où une place est garantie à chaque élève dans l'un des établissements desservant sa zone, et non dans un établissement particulier. Si vous avez récemment déménagé et résidez à Denver, et que vous vivez maintenant dans une zone d'inscription ou souhaitez que votre enfant fréquente un établissement autre que celui de votre quartier cette année, veuillez remplir une demande d'inscription en créant un compte et en vous connectant à dpsschoolchoice.my.site.com.

SCHOOLCHOICE

Pour la prochaine année scolaire, si vous souhaitez inscrire votre enfant à un établissement du DPS autre que celui de votre quartier (ou celui qu'il fréquente actuellement), le système SchoolChoice s'offre à vous. Ce système permet aux familles de soumettre une demande unifiée par élève, y indiquant par ordre de priorité leurs préférences d'établissements. Le DPS procède ensuite à l'affectation des élèves en prenant en compte leurs préférences, les critères d'admission de chaque établissement et les places disponibles. Le système est conçu de manière à optimiser le nombre d'élèves admis dans l'établissement de leur premier choix.

Le premier tour de SchoolChoice pour l'année scolaire 2025-26 ouvre à 10 a.m. le 15 janvier 2025, et ferme à 4 p.m. le 18 février 2025. Vous pouvez créer un compte et faire une demande pour les établissements de votre choix sur dpsschoolchoice.my.site.com à tout moment pendant la période de demande d'inscription.

COMMENT PARTICIPER



TROUVER des renseignements sur le choix d'un établissement pour votre enfant

- Utilisez la fonctionnalité de recherche School Finder, optimisée pour les téléphones portables, à l'adresse schoolfinder.dpsk12.org.
- Lisez le guide d'inscription.
- Contactez les établissements un par un.



SOUMETTRE en ligne votre demande SchoolChoice

- Créez un compte ou connectez-vous avec votre identifiant et votre mot de passe sur le « Parent Portal » à l'adresse dpsschoolchoice.my.site.com.
- À l'ouverture de la période de dépôt des demandes, prévue du 15 janvier au 18 février 2025, connectez-vous et indiquez vos établissements préférés, en les classant par ordre de priorité.
- Soumettez la demande entre 10 a.m. le 15 janvier et 4 p.m. le 18 février.



INSCRIRE SON ENFANT auprès de l'établissement

- Les résultats des placements scolaires seront disponibles fin mars 2025.
- Contactez l'établissement pour inscrire votre enfant pour l'année scolaire 2025-26.



DATES IMPORTANTES DE SCHOOLCHOICE

15 JANVIER 2025

Ouverture du 1^{er} tour des demandes d'inscription SchoolChoice à 10 a.m.

18 FÉVRIER 2025

Les demandes d'inscription SchoolChoice doivent être déposées avant 4 p.m.

FIN MARS 2025

Les familles sont informées du placement scolaire.

2^e TOUR

Le 2^e tour ouvre au printemps, après la publication des résultats du 1^{er} tour et ferme à l'automne. Restez à l'affût de nouvelles informations sur la page Web schoolchoice.dpsk12.org.

PROGRAMMES SCOLAIRES

Le programme **AVID (ADVANCEMENT VIA INDIVIDUAL DETERMINATION)**, le progrès par la détermination individuelle) est un programme de préparation à l'université, qui couvre les classes de la maternelle à la 12^e année. Stimulant et rigoureux, il est centré sur l'élève et l'invite à la réflexion critique, à la collaboration et à la définition d'objectifs ambitieux pour son avenir. En tant que stratégie clé de réduction des inégalités de chances, AVID exige des élèves le respect des normes les plus élevées, tout en leur offrant un accompagnement pédagogique et social qui les aide à atteindre leur plein potentiel. AVID dote les élèves des compétences essentielles, des normes scolaires et des connaissances nécessaires à la réussite postsecondaire, les outillant de manière à ce qu'ils puissent prendre en main leur parcours éducatif. AVID est intégré à l'ensemble du programme au niveau primaire et au collège, et est proposé en cours complémentaire au lycée.

Les cours **AP (ADVANCED PLACEMENT, placement avancé)** aident les lycéens à se préparer à l'enseignement supérieur par une expérience rigoureuse, similaire à celle de l'université. Créé par le Conseil universitaire, ce programme d'études propose des cours standardisés, généralement reconnus comme équivalents aux cours de premier cycle universitaire. L'obtention de notes qualifiantes aux examens nationaux de l'AP peut permettre d'obtenir des crédits et une dispense de certains cours dans les universités participantes, engendrant ainsi des gains de temps et d'argent. Les cours AP sont accessibles à toutes les classes du lycée, de la 9^e à la 12^e année. L'obtention de notes suffisantes aux examens AP figure parmi les options permettant de valider les compétences en mathématiques et en anglais, requises pour l'obtention du diplôme. Un coefficient multiplicateur est appliqué à la moyenne générale de l'élève si la classe est réussie.

Le **JROTC (ARMY JUNIOR RESERVE OFFICERS' TRAINING CORPS)**, corps de formation des officiers de réserve des

forces armées pour jeunes cadets) est un programme passionnant proposé aux élèves du secondaire. Il met l'accent sur le développement du caractère, la réussite scolaire, la santé et le bien-être, le leadership et la diversité. En plus de promouvoir l'éducation civique, le JROTC prépare les élèves aux options postsecondaires, qu'il s'agisse d'études supérieures ou d'une entrée sur le marché du travail. Grâce à des programmes animés par des cadets et des compétitions entre équipes, les élèves acquièrent de précieuses compétences professionnelles : leadership, travail en équipe, gestion du temps, autodiscipline, communication, etc. Le JROTC est validé comme crédit d'éducation physique pour l'obtention d'un diplôme.

Les **PROGRAMMES ARTISTIQUES** des établissements du DPS explorent les arts enseignés en milieu scolaire (arts visuels, théâtre, danse, musique) et offrent aux élèves des possibilités de participation, d'expression personnelle et de développement cognitif.

L'ASCENT (ACCELERATING STUDENTS THROUGH CONCURRENT ENROLLMENT), accélérer les progrès des élèves par une inscription en parallèle) est un programme de 5^e année au lycée, qui permet aux élèves du DPS éligibles de suivre gratuitement une année d'études supérieures ! Les élèves participent à ASCENT au cours de l'année suivant la 12^e année scolaire et peuvent choisir parmi huit universités de la région de Denver. Ils sont dispensés des frais de scolarité et reçoivent des conseils et bénéficient d'un accompagnement personnalisé. Les diplômés de la 12^e année sont admissibles s'ils remplissent les conditions d'obtention du diplôme du DPS et d'ASCENT, et s'ils ont le niveau requis pour l'enseignement supérieur. Conformément à la loi de l'État du Colorado, les élèves diplômés d'un Early College ou d'un P-TECH ne sont pas admissibles à ASCENT ou à TREP.

Pour en savoir plus sur ASCENT, consultez la page Web collegeandcareer.dpsk12.org/ascend.

L'APPRENTISSAGE HYBRIDE combine supports numériques en ligne et méthodes d'enseignement traditionnelles en classe.

Le **CTE (CAREER AND TECHNICAL EDUCATION, ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL ET TECHNIQUE)** consiste en des programmes de réussite professionnelle et universitaire (*Career and College Success*) qui permettent aux élèves de s'inscrire dans des filières d'enseignement professionnel (programmes scolaires avec des cours spécifiques alignés sur un métier). Chaque filière permet d'obtenir une certification professionnelle ou universitaire. Grâce à des cours concrets, axés sur des projets et alignés sur un métier donné, les élèves acquièrent des compétences professionnelles et développent leur capacité à apporter des solutions. Pour en savoir plus sur les programmes et filières CTE disponibles dans chaque établissement, consultez la page Web collegeandcareer.dpsk12.org.

Le programme **CAREER DEVELOPMENT, développement de carrière** est proposé aux élèves par le biais d'une série de programmes d'apprentissage par l'expérience dans le cadre des programmes *Career and College Success*. Ces programmes, de la maternelle à la 12^e année, visent à offrir aux élèves des opportunités d'exploration et de développement de carrières. Ils les aident ainsi à découvrir ce qui les passionne et ce qui les intéresse, et à prendre des décisions éclairées quant à leur futur parcours professionnel. Le DPS s'associe à des entreprises, des organisations à but non lucratif et des organismes publics pour offrir diverses expériences d'apprentissage par l'expérience : interventions de professionnels, stages d'observation, stages en entreprise, mentorat, apprentissage, etc. Outre la mise en œuvre continue de programmes d'apprentissage par l'expérience, l'équipe de ce programme encourage les élèves à mener des réflexions approfondies sur leurs choix de carrière, afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées en adéquation avec leurs objectifs professionnels. Pour en savoir plus sur les programmes de développement de carrière et les filières disponibles dans chaque établissement, consultez la page Web collegeandcareer.dpsk12.org.

Les examens CLEP (**COLLEGE LEVEL EXAMINATION PROGRAM**, programme d'examens de niveau universitaire) du Conseil universitaire évaluent les connaissances des élèves dans des matières déjà maîtrisées. La réussite à un examen CLEP permet d'obtenir des crédits universitaires équivalents à la validation d'un ou plusieurs cours, ce qui représente un gain de temps et d'argent. Ces examens peuvent être passés à tout moment au lycée. Pour en savoir plus, envoyez un courriel à concurrent_enrollment@dpsk12.org.

Les **PÔLES COMMUNAUTAIRES** offrent des services qui répondent aux besoins sociaux, affectifs, physiques et éducatifs des adultes et enfants, afin de donner à tous les élèves les mêmes chances d'apprendre et de s'épanouir. Les pôles communautaires sont ouverts à tous les adultes et enfants, pas seulement aux élèves du DPS.

L'APPRENTISSAGE BASÉ SUR LES COMPÉTENCES est un mode d'apprentissage qui offre aux élèves une certaine souplesse, afin qu'ils progressent à leur propre rythme, en validant les contenus scolaires indépendamment du temps, du lieu ou du rythme de l'apprentissage.

Les options de **CE (CONCURRENT ENROLLMENT, INSCRIPTION SIMULTANÉE) ET DE DE (DUAL ENROLLMENT, double inscription)** permettent aux élèves de s'inscrire à des cours d'universités et d'obtenir simultanément des crédits pour le lycée et l'université.

La CE désigne l'inscription simultanée d'un élève qualifié dans un lycée du district et dans un ou plusieurs cours postsecondaires, notamment universitaires ou de formation professionnelle et technique, qui peuvent comprendre des cours liés à des programmes d'apprentissage ou des stages, dans un établissement d'enseignement supérieur. La CE doit être proposée sans frais de scolarité aux élèves qualifiés. Les cours doivent être des cours d'amélioration ou mener à un diplôme, un certificat postsecondaire ou un cours passerelle vers l'enseignement supérieur, ou être transférables entre les établissements d'enseignement supérieur de l'État.

La DE désigne l'inscription à des cours universitaires qui ne relèvent pas des exigences législatives propres à la CE. La DE peut comporter des restrictions et/ou des exigences supplémentaires, ainsi que des frais d'inscription plus élevés. Il peut s'agir, par exemple, de frais de scolarité plus élevés ou de restrictions concernant le niveau d'études. Pour en savoir plus, envoyez un courriel à l'équipe CE à l'adresse concurrent_enrollment@dpsk12.org.

Le **RATTRAPAGE DE CRÉDITS, DIT CREDIT RECOVERY**, permet aux élèves d'obtenir des crédits pour les cours non validés, afin de les maintenir sur la voie de l'obtention du diplôme. Le DPS propose le rattrapage de crédits par le biais de la plateforme Edgenuity dans tous les lycées gérés par le district. Il s'agit d'un programme basé sur les compétences, dispensé en ligne et appuyé par des enseignants.

Les **DENVER SCHOLARSHIP FOUNDATION FUTURE CENTERS** (centres pour l'avenir de la Denver Scholarship Foundation), présents dans de nombreux lycées du DPS, aident les élèves à préparer leur entrée dans un établissement d'enseignement supérieur de quatre ans ou deux ans, ou une école technique. Les conseillers peuvent aider les élèves à présenter une demande d'admission à l'université, à obtenir des bourses et à réussir leurs études supérieures. Pour en savoir plus, consultez la page Web denverscholarship.org.

Le **DISCOVERY LINK** est un programme de garderie périscolaire et de camps de jour, géré par le DPS. Selon l'endroit, les activités proposées par Discovery Link peuvent être gratuites ou payantes.

Pour en savoir plus, consultez la page Web elcs.dpsk12.org/discoverylink. Discovery Link n'est pas le seul programme périscolaire proposé dans les établissements du DPS. Veuillez contacter directement les établissements pour connaître leurs programmes spécifiques.

Les lycées **EARLY COLLEGE** (parcours universitaire anticipé) sont conçus pour permettre aux élèves d'obtenir simultanément un diplôme d'études secondaires et un diplôme d'études supérieures de type court (*Associate's Degree*), une attestation postsecondaire

ou au moins 60 crédits universitaires en quatre années de lycée. Les lycées *Early College* sont désignés par le Conseil de l'éducation de l'État du Colorado.

L'**EDCONNECT** est une filière d'enseignement à l'échelle du district, qui vise à former les enseignants de demain parmi les élèves actuels. Ce programme est proposé dans certains lycées, ainsi que dans un point central pour les élèves de tous les lycées. Il est conçu pour faire suivre aux élèves des cours universitaires initiaux qui accélèrent leur obtention d'un diplôme ou d'une licence en enseignement. Les jeunes apprentis EdConnect effectuent des stages d'apprentissage par l'expérience dans des écoles primaires du DPS. Pour en savoir plus, envoyez un courriel à concurrent_enrollment@dpsk12.net.

EXPEDITIONARY LEARNING, également appelé EL Education, est un système de pratiques pédagogiques essentielles basées sur la science de l'apprentissage et du développement. Il combine l'enseignement traditionnel avec le service communautaire et des projets concrets qui encouragent les élèves à explorer le monde en dehors de la salle de classe, leur permettant ainsi de se développer ensemble, socialement, émotionnellement et sur le plan scolaire.

Les **PROGRAMMES IB (INTERNATIONAL BACCALAUREATE)**, programmes du baccalauréat international) proposent une approche plus globale de l'enseignement avancé. Le programme primaire, le programme d'éducation intermédiaire et le programme du diplôme IB proposent un cursus stimulant, cohérent et reconnu mondialement. Les établissements IB se concentrent sur les perspectives internationales d'apprentissage et d'enseignement, tout en encourageant les élèves à s'intéresser pleinement à leur culture et à leur langue d'origine. L'enseignement IB contribue au développement des compétences intellectuelles, personnelles, émotionnelles et sociales nécessaires à la réussite dans un monde en constante mondialisation. Les élèves qui suivent des cours et passent les examens IB au lycée se distinguent au dans le processus d'admission à l'université et ont la possibilité d'obtenir des crédits ou une

dispense de certains cours dans la plupart des établissements d'enseignement supérieur des États-Unis.

Les **ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES À VOCATION INTERNATIONALE** offrent un cursus unique qui relie la salle de classe au monde dans sa globalité. Les élèves explorent différentes cultures et perspectives internationales tout en développant des compétences qui les aideront à réussir dans un monde en mutation rapide.

Les **PROGRAMMES MONTESSORI** observent et soutiennent le développement naturel de l'enfant dans un milieu d'apprentissage autodirigé. Les programmes Montessori du DPS se concentrent sur le développement de la créativité, de la résolution de problèmes, des compétences sociales et de la gestion du temps.

Les établissements **NACE (NATIVE AMERICAN CULTURE AND EDUCATION)**, établissements axés sur la culture et l'éducation amérindiennes) offrent des services de soutien en rassemblant des élèves qui partagent un patrimoine et une culture communs. Le personnel NACE assure l'accès des élèves à toutes les opportunités et à toutes les ressources du district. L'objectif est d'augmenter le taux d'obtention de diplôme des élèves amérindiens et des autochtones d'Alaska. Pour en savoir plus, contactez le NACE au **720-423-2042**.

L'**APPRENTISSAGE PERSONNALISÉ** est une approche éducative qui vise à construire l'identité des élèves en tant qu'apprenants tout au long de la vie, afin qu'ils développent progressivement un sens aigu de leur autonomie d'apprentissage et s'approprient leur progression scolaire.

Les **PROGRAMMES PRÉUNIVERSITAIRES** visent à préparer les élèves à poursuivre leurs études après le lycée, notamment en leur permettant d'obtenir des crédits universitaires pendant leurs études secondaires.

L'**APPRENTISSAGE PAR PROJETS** est une méthode selon laquelle les élèves acquièrent des connaissances et des compétences en travaillant pendant une longue période à l'investigation et à la résolution d'une question, d'un problème

ou d'un défi authentique, stimulant et complexe.

Les **LYCÉES P-TECH (Pathways in Technology Early College High Schools)** visent à créer un partenariat public-privé pour préparer les élèves aux emplois hautement qualifiés de l'avenir. Ouverts à tous les élèves, les P-TECH encouragent particulièrement l'inscription d'élèves issus de milieux socio-économiques et raciaux divers, de première génération d'étudiants, d'élèves apprenant l'anglais ou d'élèves handicapés. Ces lycées sont désignés par le Conseil de l'éducation de l'État du Colorado. Les modèles P-TECH existent au sein de lycées plus grands, et la participation au P-TECH n'est pas obligatoire pour tous les élèves du lycée concerné. L'établissement actuellement désigné par l'État comme P-TECH du DPS est le lycée Abraham Lincoln.

L'**APPRENTISSAGE PAR LE SERVICE** combine le travail sur un projet communautaire, par exemple dans le cadre du bénévolat, avec les études en classe.

Le **STEAM** est une approche pédagogique pluridisciplinaire qui utilise les sciences, la technologie, l'ingénierie, les arts et les mathématiques comme points d'entrée pour guider la recherche, le dialogue, la créativité et l'esprit critique des élèves.

Le programme **TREP (TEACHER RECRUITMENT EDUCATION AND PREPARATION)** est un programme d'études secondaires de cinquième et sixième année, qui permet aux élèves souhaitant poursuivre une carrière dans l'enseignement de suivre gratuitement deux années d'études supérieures ! Les élèves TREP bénéficient de la gratuité des frais de scolarité et d'un accompagnement personnalisé. Les élèves de 12^e année qui obtiennent leur diplôme sont admissibles s'ils remplissent les conditions d'obtention du diplôme du DPS et de TREP, et s'ils ont le niveau requis pour l'enseignement supérieur. Conformément à la loi de l'État du Colorado, les élèves diplômés d'un Early College ou d'un P-TECH ne sont pas admissibles à ASCENT ou à TREP. Pour en savoir plus sur le programme TREP, parlez à votre conseiller ou envoyez un courriel à concurrent_enrollment@dpsk12.org.

LES CENTRES DE SANTÉ SCOLAIRE DE DENVER HEALTH

Les centres de santé scolaire de Denver Health, présents sur 19 campus du DPS, offrent des soins de santé gratuits à **tous** les élèves du DPS, quels que soient leur établissement scolaire, statut d'assuré ou capacité à payer. S'il n'y a pas de centre Denver Health à l'établissement de votre enfant, vous pouvez vous rendre à celui qui se trouve le plus près de chez vous. Ces centres se trouvent aux adresses suivantes :

- **ABRAHAM LINCOLN**
(2285 S. FEDERAL BLVD.)
- **BRUCE RANDOLPH**
(3955 STEELE ST.)
- **EAST**
(1600 CITY PARK ESPLANADE)
- **EVIE DENNIS CAMPUS**
(4800 TELLURIDE ST.)
- **FLORENCE CRITTENTON**
(55 S. ZUNI ST.)
- **GEORGE WASHINGTON**
(655 S. MONACO PARKWAY)
- **JOHN F. KENNEDY**
(2855 S. LAMAR ST.)
- **KEPNER CAMPUS**
(911 S. HAZEL COURT)
- **KUNSMILLER**
(2250 S. QUITMAN WAY)
- **LAKE CAMPUS**
(1820 LOWELL BLVD.)
- **MANUAL**
(1700 E. 28TH AVE.)
- **MARTIN LUTHER KING, JR. EARLY COLLEGE**
(19535 E. 46TH AVE.)
- **MONTBELLO CAMPUS**
(5000 CROWN BLVD.)
- **NORTH**
(2960 SPEER BLVD.)
- **NOEL CAMPUS**
(5290 KITTREDGE ST.)
- **PLACE BRIDGE ACADEMY**
(7125 CHERRY CREEK DRIVE NORTH)
- **SOUTH**
(1700 E. LOUISIANA AVE.)
- **THOMAS JEFFERSON**
(3950 S. HOLLY ST.)
- **WEST CAMPUS**
(951 ELATI ST.)

Pour en savoir plus sur ce service, consultez la page Web denverhealth.org.



ENSEIGNEMENT PRÉSCOLAIRE DANS LE DPS Enfants âgés de 3 à 4 ans

SITE WEB : earlyeducation.dpsk12.org

TÉLÉPHONE : 720-423-2678

L'enseignement préscolaire, également appelé éducation de la petite enfance ou ECE, aide au développement cognitif, social et affectif des jeunes enfants. Cette base solide les prépare à entrer avec succès au niveau primaire et à poursuivre leur joie d'apprendre. Le programme d'éducation de la petite enfance du DPS offre un enseignement préscolaire de qualité, soit d'une demi-journée soit d'une journée entière, dans plus de 75 établissements DPS. Les programmes préscolaires DPS sont conçus pour servir tous les élèves, entre autres les élèves handicapés. En raison du nombre limité de places disponibles, l'inscription n'est pas garantie.

La Division de la petite enfance du Colorado (CDEC) étend son service d'éducation de la petite enfance avec un nouveau système d'inscription à la *Universal Preschool Colorado* (accès universel à l'éducation de la petite enfance), aussi appelé UPK. Les familles du DPS doivent faire une demande pour l'année scolaire suivante en suivant la procédure UPK sur upk.colorado.gov.

COÛT

L'enseignement préscolaire est payant. Les frais de scolarité sont déterminés selon une échelle de frais dégressive en fonction de la taille du foyer et de ses revenus bruts, et va de la gratuité à un coût hors district.

L'UPK garantit que chaque enfant, l'année précédant son entrée en maternelle, peut bénéficier d'une préscolarisation volontaire d'une demi-journée, subventionnée par l'État.

Les élèves d'ECE bénéficiant d'un IEP (plan d'enseignement individualisé) sont admissibles pour un financement minimum d'une demi-journée d'éducation préscolaire. Si votre enfant bénéficie d'un IEP, vous devrez remplir votre demande UPK après avoir fait votre demande pour SchoolChoice. Pour toutes questions, contactez Child Find. Vous pouvez aussi trouver plus d'informations sur ess.dpsk12.org/childfind.

Les élèves âgés de 4 ans peuvent aussi bénéficier de subventions du Denver Preschool Program, le programme de préscolarisation de Denver. Contactez la division de l'éducation de la petite enfance (Early Education Department) à l'adresse earlyeducation@dpsk2.org pour en savoir plus.

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ?

Les familles faisant une demande pour un programme ECE-3 ou ECE-4 sont vivement encouragées à soumettre une demande SchoolChoice au cours du 1^{er} tour. C'est le meilleur moyen pour les familles d'obtenir une place au programme préscolaire de leur choix. Le 1^{er} tour ouvre à 10 a.m. le 15 janvier et ferme à 4 p.m. le 15 février 2025. Après le 1^{er} tour, le DPS contactera les familles pour les informer des prochaines étapes à suivre pour mettre les dernières touches à leur demande d'aide financière via UPK.

Les élèves âgés de 3 ans au 1^{er} octobre peuvent faire une demande d'inscription aux programmes préscolaires ECE-3. Les élèves âgés de 4 ans au 1^{er} octobre peuvent faire une demande d'inscription aux programmes préscolaires ECE-4. **Voir page 4 pour plus d'informations.**

LA MATERNELLE AU DPS

Enfants âgés de 5 ans

SITE WEB : earlyeducation.dpsk12.org
TÉLÉPHONE : 720-423-2678

Le DPS offre des programmes de maternelle de qualité qui favorisent le développement de l'apprentissage de base pour la réussite scolaire à l'école primaire. La maternelle à temps plein est disponible dans la plupart des écoles primaires du DPS. L'État du Colorado finance la maternelle pour la journée entière et pour tous les élèves. Par conséquent, la participation à un programme de maternelle du DPS n'entraîne aucun coût.

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT ?

Tous les élèves âgés de 5 ans au 1^{er} octobre sont admissibles à la maternelle, gratuitement et à temps plein. L'inscription des nouveaux élèves de maternelle est garantie à l'école de leur quartier. Pour trouver votre école de quartier, consultez la page Web dpschoolchoice.my.site.com. Pour que votre enfant soit scolarisé dans un établissement autre que celui de votre quartier, vous devez formuler une demande par le biais du programme SchoolChoice du DPS. **Voir page 4 pour plus d'informations.**



TRANSPORT

SITE WEB : transportation.dpsk12.org
TÉLÉPHONE : 720-423-4600
COURRIEL : transportation@dpsk12.org

Les services de transport du DPS transportent les élèves efficacement et en toute sécurité, fournissent un excellent service client et respectent les valeurs fondamentales du district du DPS.



Les informations concernant les transports pour chaque école se trouvent dans la section des profils d'écoles du guide d'inscription.

TRANSPORT STANDARD

- **LES ÉLÈVES DU PRIMAIRE (DE LA MATERNELLE À LA 5^E ANNÉE)** sont admissibles au service de ramassage scolaire standard s'ils fréquentent une école de quartier hors de leur circonscription scolaire et si leur domicile se trouve à plus d'un (1) mile (1,6 km) de leur école.
- **LES ÉLÈVES DE COLLÈGE (DE LA 6^E À LA 8^E ANNÉE)** ont droit au service de ramassage scolaire standard s'ils fréquentent un collège de quartier hors de leur circonscription scolaire et habitent à plus de 2,5 miles (4 km) du collège.
- **LES LYCÉENS (DE LA 9^E À LA 12^E ANNÉE)** habitant dans des zones qui ne sont pas desservies par les navettes Central et Far Northeast Success Express ont droit au service de transport régional du district (RTD) s'ils fréquentent un lycée de quartier hors de leur circonscription scolaire et habitent à plus de 2,5 miles (4 km) de ce lycée. Les élèves de lycée admissibles recevront une passe mensuelle RTD gratuite qui leur sera remise par leur lycée pour l'année scolaire 2025-26. Pour en savoir plus sur les trajets de bus RTD, consultez la page Web transportation.dpsk12.org.

ZONES D'INSCRIPTION

Les élèves qui habitent dans une zone d'inscription bénéficient du service de transports de cette zone.

- **NAVETTES CENTRAL ET FAR NORTHEAST SUCCESS EXPRESS :** systèmes de navettes scolaires qui circulent séparément dans les quartiers Far Northeast et Central pour le transport vers et depuis les établissements du DPS dans chaque communauté. Pour en savoir plus sur la navette Success Express Shuttle et consulter les horaires, consultez la page Web transportation.dpsk12.org/successexpress.
- **ZONE D'INSCRIPTION SOUTHWEST :** système de transport qui dessert les élèves qui habitent et vont au collège dans la zone d'inscription scolaire Southwest Middle School.
- **ZONE D'INSCRIPTION WEST :** système de transport qui dessert les élèves qui habitent et vont au collège dans la zone d'inscription scolaire West Middle School.
- **ZONE D'INSCRIPTION FAR SOUTHEAST :** système de bus qui dessert les élèves dans la zone d'inscription scolaire Far Southeast Elementary.
- **ZONE D'INSCRIPTION GREATER PARK HILL/CENTRAL PARK MIDDLE SCHOOL :** système de transport qui dessert les élèves qui vont au collège dans le quartier Park Hill/Central Park.

Pour en savoir plus, consultez la page Web transportation.dpsk12.org/enrollmentzone.

ÉCOLES MAGNET

Un service de transport est disponible pour tous les élèves inscrits à un programme Magnet, dont le programme Doués et talentueux, qui répondent aux critères d'admissibilité au transport et habitent dans la zone de transport des établissements Magnet.

RÉPONDRE AUX BESOINS DE VOTRE ENFANT

SERVICES « DOUÉS ET TALENTUEUX »

SITE WEB : gt.dpsk12.org
TÉLÉPHONE : 720-423-2056

QUE SONT LES SERVICES POUR ÉLÈVES DOUÉS ET TALENTUEUX ?

Tous les établissements scolaires du DPS sont tenus de répondre aux besoins des élèves désignés comme HGT (hautement doués et talentueux) et GT (doués et talentueux), ainsi que des élèves appartenant à un groupe formalisé d'élèves talentueux. Les établissements de la maternelle à la 8^e année disposent d'un professeur GT (pour élèves doués et talentueux), les écoles à charte disposent d'un point de contact désigné, et les lycées disposent d'un professeur GT et/ou d'une équipe et un personnel détachés sur place par l'administration centrale.

Au sein des écoles DPS, les services GT sont variés : différenciation pédagogique en classe ordinaire, co-enseignement en classe ordinaire par l'enseignant GT, programmes de séparation de la population scolaire ordinaire, regroupements, groupes de compétences, compactages de cursus, accélération des contenus, opportunités d'enrichissement et/ou services Magnet (pour les élèves désignés comme étant HGT ou qui sont admissibles aux services Magnet). Ces services diffèrent selon l'établissement ; vous pouvez obtenir de plus amples informations sur les services propres à chaque établissement en consultant les plans des programmes GT sur gt.dpsk12.org.

L'enseignant GT se concerta avec les enseignants titulaires pour adapter l'enseignement et appliquer les meilleures pratiques aux apprenants bénéficiant d'un plan d'apprentissage avancé (*Advanced Learning Plan, ALP*). Des services et des opportunités supplémentaires peuvent viser le développement des talents des élèves qui ne sont pas officiellement désignés, mais pour lesquels un besoin est évident dans certains domaines scolaires ou de talent. Pour en savoir plus sur les programmes pour élèves doués et talentueux, contactez l'enseignant GT ou le point de contact de votre établissement, ou consultez les plans des programmes GT sur le site Web.

ADMISSIBILITÉ AUX SERVICES

Il existe plusieurs voies par lesquelles les élèves peuvent être admissibles aux services GT. Tous les élèves de maternelle, de 2^e et de 6^e année participent à un dépistage systématique pour une éventuelle désignation GT. Les élèves d'autres niveaux scolaires peuvent remplir une demande de test qui est disponible pour les tests de l'automne ou du printemps. Le formulaire et les dates limites sont disponibles sur le site Web des programmes GT.

PROGRAMME HGT (*HIGHLY GIFTED AND TALENTED*) POUR ÉLÈVES TRÈS DOUÉS ET TALENTUEUX

Le programme Magnet pour les élèves doués et talentueux offre une option pédagogique aux élèves de la 1^{re} à la 8^e année désignés comme étant admissibles au programme Magnet (ME) ou comme très doués et talentueux (HGT). Cette option vise à répondre aux besoins très particuliers des élèves susceptibles de présenter des aptitudes intellectuelles exceptionnelles ainsi que des besoins socioémotionnels spécifiques.

Lorsqu'un enfant est désigné comme ME ou HGT, les parents peuvent inclure, dans leur demande d'inscription SchoolChoice, le programme HGT des écoles primaires Cory, Edison, Gust, Lena Archuleta, Polaris et/ou Teller et du collège Morey.

Pour toutes questions concernant la désignation GT ou les options HGT, consultez la page Web gt.dpsk12.org ou contactez votre enseignant GT actuel, ou la Division des élèves doués et talentueux.

PLUS D'INFORMATIONS

ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Les programmes d'enseignement spécialisé du DPS sont offerts en fonction des besoins individuels de chaque élève. Le transport est un service lié à un programme fourni dans un centre. Pour en savoir plus sur les transports disponibles pour un enfant ayant des besoins spéciaux, appelez le **720-423-2400** ou envoyez un courriel à ess@dpsk12.org.

ENSEIGNEMENT MULTILINGUE

Lorsque les services d'enseignement multilingue (MLE) ne sont pas disponibles dans un établissement scolaire de quartier, les élèves peuvent aller à un établissement de leur voisinage qui fournit ces services MLE, auquel cas ils pourront bénéficier du transport scolaire. Pour consulter la liste des établissements MLE et le guide des transports, consultez la page Web mle.dpsk12.org.

DEMANDE DE DÉROGATION

Les familles d'élèves qui ne sont pas éligibles au service de transport ou qui ont choisi un établissement situé en dehors de leur quartier peuvent soumettre une demande de dérogation pour le transport. Cette demande est complétée en ligne via le portail des parents ; rendez-vous sur myportal.dpsk12.org et naviguez vers la page « Transportation » (Transport). Pour en savoir plus sur la demande de dérogation, consultez la page Web transportation.dpsk12.org/exceptionrequest.

COMMUNICATIONS RELATIVES AU TRANSPORT SCOLAIRE

Les parents des élèves qui prennent le bus scolaire recevront, via Thrillshare Alerts, des informations et mises à jour en temps réel sur le service de transport de leur enfant. Lorsqu'un bus accuse un retard de plus de 10 minutes à cause de la circulation, d'une situation d'urgence ou d'aléas climatiques, des notifications sont envoyées aux parents par SMS et message vocal. Les parents des élèves admissibles au transport sont automatiquement abonnés aux notifications Thrillshare Alerts basées sur le numéro de téléphone et l'adresse courriel fournis lors de l'inscription scolaire de leur enfant.

À noter : Vous pouvez vérifier et mettre à jour vos coordonnées en vous connectant au portail des parents.

ENSEIGNEMENT MULTILINGUE (MLE)

SITE WEB : mle.dpsk12.org

TÉLÉPHONE : 720-423-2040.

QUE SONT LES SERVICES MLE ?

La langue maternelle de chaque élève est un atout qui, combiné à la maîtrise de l'anglais, contribue à sa réussite scolaire et personnelle. Les programmes d'enseignement multilingue (MLE) proposent des cours dispensés par des enseignants spécialisés, ainsi qu'un soutien spécifique au développement des compétences en anglais afin d'aider les apprenants multilingues à acquérir des connaissances dans les matières principales tout en apprenant l'anglais.

QUI EST ADMISSIBLE ?

Tous les élèves dont la langue maternelle n'est pas l'anglais et qui ne maîtrisent pas encore cette langue sont admissibles aux services des programmes MLE. Lors de l'inscription, les parents des nouveaux élèves remplissent un questionnaire sur la langue parlée à la maison, intitulé « Home Language Questionnaire » (HLQ), qui recense les langues parlées par l'élève et sa famille. Si une langue autre que l'anglais est indiquée dans le questionnaire, les parents choisissent un programme MLE pour leur enfant. Pour déterminer si l'enfant est admissible aux services du programme MLE, l'établissement évalue le niveau d'anglais et les résultats scolaires de l'élève.

PROGRAMMES MLE PROPOSÉS PAR LE DPS :

- **LES PROGRAMMES TNLI (BILINGUAL TRANSITIONAL NATIVE LANGUAGE INSTRUCTION)** d'enseignement bilingue transitoire en langue maternelle, aussi appelés programmes bilingues, s'adressent aux apprenants multilingues dont la langue maternelle est l'espagnol. Dans un programme TNLI d'école primaire, l'enseignement est principalement dispensé en espagnol dans les premières années. Au fur et à mesure que les élèves progressent, la part de l'enseignement en anglais augmente progressivement jusqu'à atteindre un équilibre 50/50 entre l'espagnol et l'anglais en 4^e année. Dans nos programmes TNLI du secondaire, les élèves suivent jusqu'à deux de leurs cours de matières principales en espagnol chaque trimestre.
L'objectif des programmes bilingues est d'aider les élèves à apprendre l'anglais tout en développant leur niveau d'alphabétisation et de connaissances dans différentes matières en espagnol, ce qui leur permet d'aboutir à une maîtrise des deux langues. Les enseignants des programmes bilingues ont été formés spécialement pour aider les élèves à apprendre l'anglais à travers d'autres matières, et parlent espagnol couramment. L'enseignement dans les établissements TNLI est guidé par des lignes directrices pour la répartition des langues, fondées sur la recherche, qui déterminent le pourcentage de temps d'enseignement consacré à chaque langue. Pour savoir quels établissements proposent un enseignement bilingue de l'ECE à la 12^e année, par région, consultez la page Web mle.dpsk12.org/tnli.
- **LE PROGRAMME DUAL LANGUAGE À DEUX VOIES** est un programme à long terme offrant un enseignement en deux langues. Il vise à développer le bilinguisme, l'alphabétisation bilingue et l'appréciation culturelle. Chaque programme bilingue à deux voies géré par le district comprend au moins 50 % d'enseignement en espagnol au niveau primaire, et des cours d'espagnol et d'une matière principale enseignés en espagnol au niveau secondaire. Quel que soit le programme, tous les élèves apprenant l'anglais bénéficient d'un cours quotidien consacré au développement des compétences en anglais (ELD), qui leur fournit les outils fondamentaux pour parler et écrire l'anglais.
- **L'ENSEIGNEMENT DE L'ANGLAIS COMME SECONDE LANGUE (ELS POUR ENGLISH AS A SECOND LANGUAGE, ÉGALEMENT APPELÉ « ELA-E »)** s'adresse aux apprenants multilingues, quelle que soit leur langue maternelle. Dans les programmes ELA-E, les contenus sont enseignés en anglais, avec des camarades maîtrisant cette langue, et un soutien en maternelle au besoin. Les enseignants de ce programme ont été spécialement formés pour aider les élèves à apprendre l'anglais tout en étudiant d'autres matières telles que la lecture, les sciences et les mathématiques. Les établissements scolaires peuvent également proposer un soutien supplémentaire dans la langue maternelle de l'élève, grâce à un tuteur natif ou un enseignant utilisant les ressources d'ELA-S.
- **LE SCEAU D'ALPHABÉTISATION BILINGUE DU DPS** est décerné aux élèves qui, au moment de l'obtention du diplôme de fin d'études secondaires, maîtrisent deux langues ou plus. Le sceau figure sur le relevé de notes et le diplôme du lauréat, et atteste des compétences acquises auprès des futurs employeurs et des universités. Pour en savoir plus, consultez la page Web mle.dpsk12.org/sealofbilitery.

LES CENTRES POUR NOUVEAUX ARRIVANTS sont conçus pour les élèves nouvellement arrivés aux États-Unis, qui ont interrompu leur scolarité, qui ont un niveau ACCESS compris entre 1,0 et 2,4 et qui ont besoin d'un soutien supplémentaire pour s'adapter à un nouveau système d'enseignement. On trouve des centres pour nouveaux arrivants à Montclair Elementary (1-5), Newlon Elementary (1-5), Place Bridge Academy (1-8), Merrill Middle School, Montbello Middle School, Montbello High School, Abraham Lincoln High School et South High School.

Pour en savoir plus sur les programmes MLE, contactez l'établissement scolaire de votre enfant. Vous trouverez une liste des établissements proposant un programme MLE sur mle.dpsk12.org. Appelez le 720-423-2040 pour plus d'informations.

SERVICES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

SITE WEB : ess.dpsk12.org

TÉLÉPHONE : 720-423-2400

COURRIEL : ess@dpsk12.org

QUE SONT LES SERVICES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ?

L'enseignement spécialisé s'adresse aux élèves qui remplissent les conditions requises pour bénéficier d'un enseignement adapté en raison d'un handicap reconnu au titre de la loi IDEA (Disabilities Education Act). Si un élève remplit les conditions, un plan d'enseignement adapté aux besoins de l'élève, ou IEP, est alors élaboré. Les élèves peuvent aussi bénéficier du soutien de prestataires de services annexes (infirmiers, psychologues scolaires, assistants sociaux, orthophonistes, audiologistes, interprètes d'enseignement en langue des signes, brailleuses, spécialistes de l'orientation et de la mobilité, enseignants pour sourds et malentendants, enseignants pour aveugles et malvoyants, enseignants spécialisés de la petite enfance, ergothérapeutes, kinésithérapeutes, etc.).

QUI EST ADMISSIBLE ?

Tout élève qui remplit les conditions requises au titre de la loi IDEA est admissible à l'enseignement spécialisé dans une ou plusieurs des catégories de handicap définies par la loi. Les parents/tuteurs légaux participent au processus d'évaluation et d'admissibilité, ainsi qu'à l'élaboration d'un IEP.

Le terme « enfant handicapé » désigne :

Un enfant évalué conformément à la loi IDEA comme présentant une déficience intellectuelle, une déficience auditive, entre autres la surdité, un trouble de la parole ou du langage, une déficience visuelle, entre autres la cécité, des troubles émotionnels graves (qualifiés de « troubles émotionnels » dans la loi IDEA), une déficience orthopédique, l'autisme, une lésion cérébrale traumatique, un autre problème de santé, des troubles spécifiques des apprentissages, la surdicécité ou des handicaps multiples, et qui, de ce fait, a besoin d'un enseignement spécialisé et de services connexes.

OÙ TROUVE-T-ON LES SERVICES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ?

Il est de notre responsabilité et de notre devoir de fournir aux élèves admissibles à l'enseignement spécialisé l'accès à un enseignement public gratuit et approprié dans l'environnement le moins contraignant possible. Tous les établissements du DPS, entre autres les écoles à charte, offrent une gamme de services qui répondent aux besoins spécifiques des élèves handicapés. Tous les établissements sont en mesure de proposer des programmes aux élèves présentant des besoins légers à modérés.

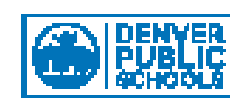
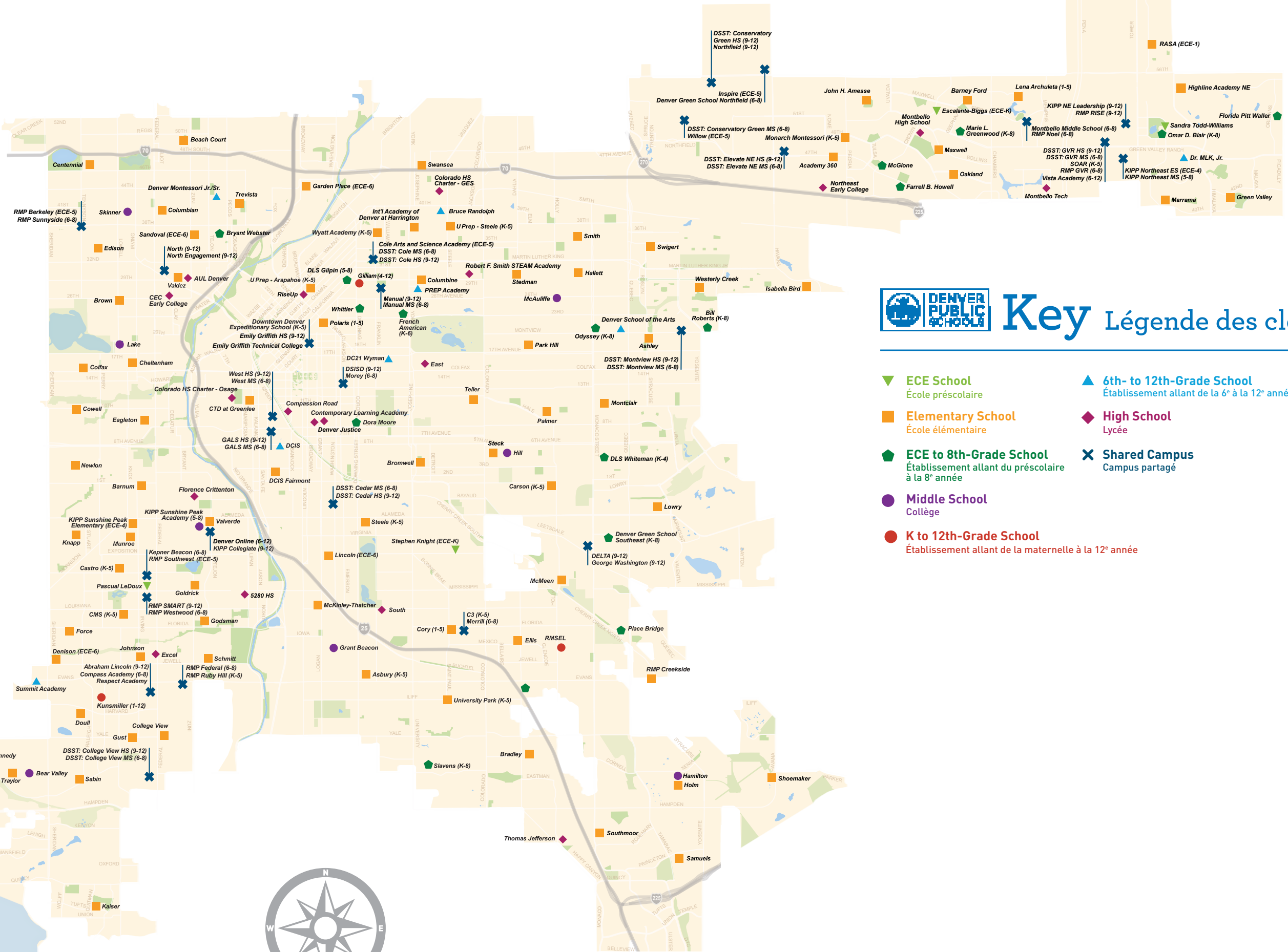
Certains élèves ont besoin de programmes plus spécialisés et plus intensifs adaptés à leurs besoins spécifiques d'apprentissage. Les programmes en centre du DPS sont des classes spécialisées qui accueillent les élèves de l'ECE jusqu'à l'âge de la transition, et se trouvent dans nos établissements de quartier, écoles à charte et écoles Innovation dans tout le district. Les programmes en centre sont répartis stratégiquement dans les différentes régions du district et de la ville afin de permettre la consolidation des ressources nécessaires pour servir les élèves ayant des besoins importants, tout en proposant des services aussi près que possible du domicile de chaque élève. Ces programmes sont conçus pour apporter un soutien intensif basé sur les besoins spécifiques et individuels de notre population scolaire. Dans l'ensemble, nos programmes en centre ciblent les besoins des élèves dans divers domaines, notamment : scolaire, comportemental, de communication, socioémotionnel, adaptatif, fonctionnel, physique et/ou de l'autonomie.

COMMENT ACCÉDER AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ?

Lorsqu'un élève est admis à l'enseignement spécialisé, son IEP précise les services dont il a besoin. Une fois que votre enfant est inscrit dans un établissement, vous devez collaborer directement avec celui-ci pour garantir la mise en place rapide des services accordés au titre de l'IEP.

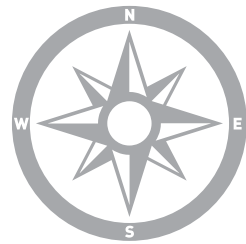
A1 B C D E F G H I J K

2
3
4
5
6
7
8



Key Légende des clés

- ▼ **ECE School**
École préscolaire
- **Elementary School**
École élémentaire
- ◆ **ECE to 8th-Grade School**
Établissement allant du préscolaire à la 8^e année
- **Middle School**
Collège
- **K to 12th-Grade School**
Établissement allant de la maternelle à la 12^e année
- ▲ **6th- to 12th-Grade School**
Établissement allant de la 6^e à la 12^e année
- ◆ **High School**
Lycée
- ✕ **Shared Campus**
Campus partagé



Add filtered water. Cook with love.



If your home is enrolled in the Denver Water Lead Reduction Program, be sure to use the water pitcher and filter provided for drinking, cooking and preparing infant formula. Boiling water does not remove lead, so filter first and cook with love.

Learn more about the Lead Reduction Program at [DenverWater.org/Lead](https://denverwater.org/lead).



LRP_DPSAd2024



Get affordable high-speed internet at home.

Choose the speed that's
right for you.



internet essentials

Internet Essentials from Xfinity offers qualifying households high-speed home internet for a low monthly price. You can get fast, reliable speeds up to 50 Mbps with Internet Essentials or up to 100 Mbps with Internet Essentials Plus with no credit check, no term contract, and no cancellation fees.

Apply today if you participate in programs like SNAP/EBT, Medicaid, or the National School Lunch Program. For more eligibility information, visit xfinity.com/getIE.

Getting started is easy, with equipment included at no additional cost.

Internet Essentials:

\$9⁹⁵
Per Month

- Download speeds up to 50 Mbps
- Good for up to 4 devices at a time

Internet Essentials Plus:

\$29⁹⁵
Per Month

- Download speeds up to 100 Mbps
- Good for up to 5 devices at a time

Apply now

📄 Go to xfinity.com/getIE

📞 Call 1-844-963-0231

📍 Visit an Xfinity store

📱 Scan the code with your phone's camera

Standard data charges apply.



xfinity

Restrictions apply. Not available in all areas. Limited to Internet Essentials ("IE") residential customers 18 years of age or older meeting certain eligibility criteria. If a customer is determined to be no longer eligible for the IE program, regular rates will apply to the selected internet service. Subject to Internet Essentials program terms and conditions. Professional installation extra. Advertisized price applies to a single outlet. Actual speeds vary and are not guaranteed. For factors affecting speed visit xfinity.com/networkmanagement. ©2024 Comcast. All rights reserved. FLY-PHO-AMH-IE-NoACP-IMG1-0424